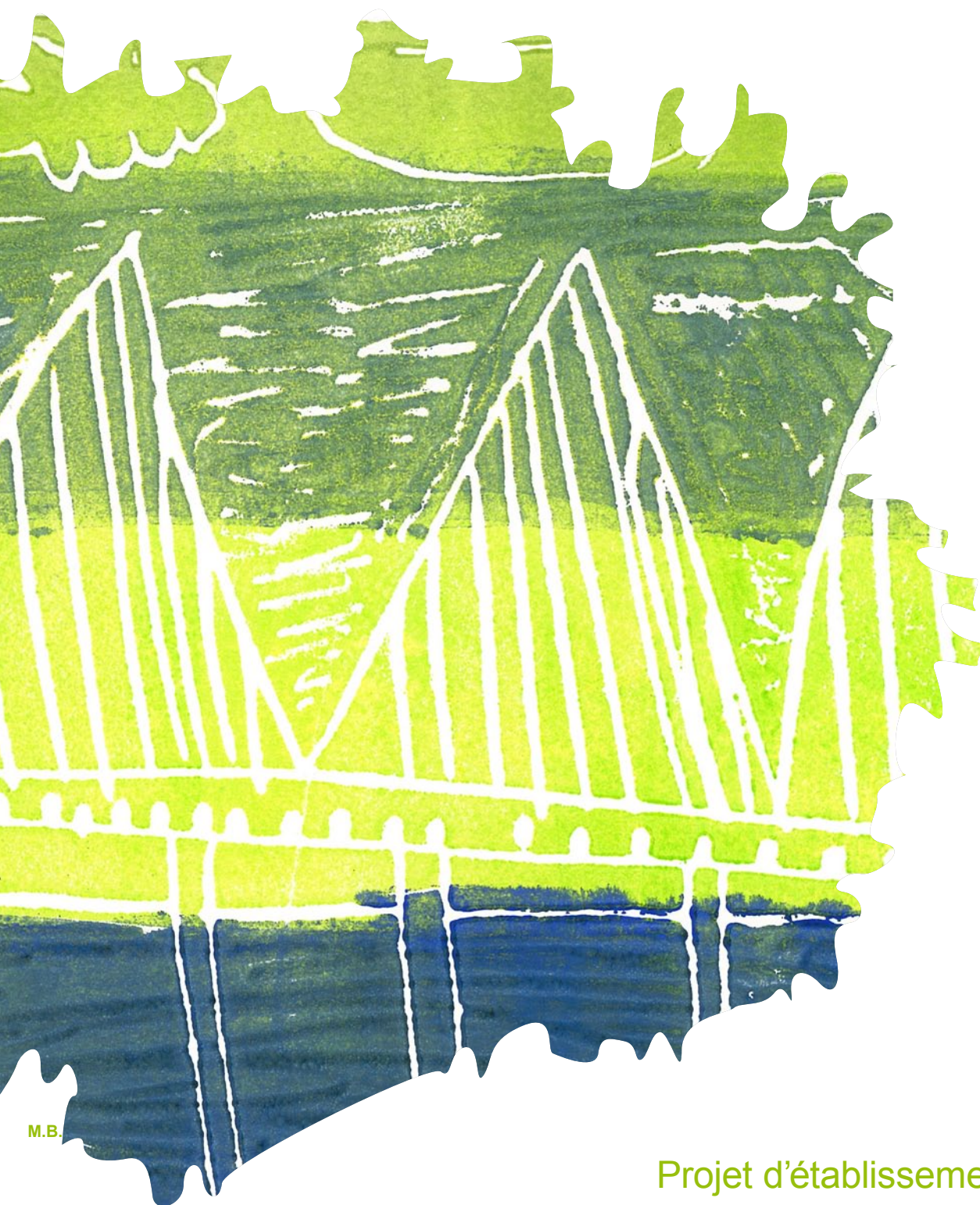


FOYER DE VIE LES ABRIS DE JADE *SAINT-BRÉVIN-LES-PINS*



M.B.

Projet d'établissement
2013 à 2017

Vous découvrez aujourd'hui le projet d'établissement des *Abris de Jade*.

Loin d'être figé dans le temps, il s'inscrit dans la continuité de nos expériences passées et marque une étape de réflexion importante, à laquelle personnels et résidents ont participé.

Ce projet d'établissement est un échelon dans une ambition d'évolution perpétuelle.

Il a pour rôle de mieux définir notre futur commun, de donner à voir ce que nous mettrons en œuvre dans les cinq prochaines années.

Au fil des pages, nous souhaitons vous faire partager les thèmes qui nous tiennent à cœur et sur lesquels nous travaillons, toujours et encore, afin que *Les Abris de Jade* soient un lieu de vie agréable et convivial pour nos résidents, dans un souci constant de respect, d'égalité et de bien-être.

Nous exposons, à travers ce document, notre manière d'appréhender notre travail – comment poursuivre l'amélioration de nos pratiques, des outils existants, à inventer ou à parfaire tant du point de vue humain que matériel.

Nous livrons ici nos valeurs et notre vision du devenir des *Abris de Jade*.

Agréable lecture à tous,

Pierre Billard,
Directeur des Abris de Jade

Destiné à poser les jalons de l'avenir des Abris de Jade, ce projet d'établissement a été conçu de manière à ce que tous les acteurs concernés - salariés, résidents, familles de résidents, partenaires, autorités de contrôle ou financeurs - trouvent réponses à leurs interrogations. Ce document permettra à chacun de s'approprier les desseins que nous souhaitons mener à terme pour parfaire la vie au sein de notre établissement.

Fruit d'une réflexion interne soutenue, menée grâce à la collaboration intense de tous, ce document s'inscrit dans une dynamique de progrès et devient notre outil-référence tant pour une prise en charge cohérente et coordonnée des personnes accueillies que pour la gestion et le management du personnel.

Ainsi, ce projet est tout à la fois

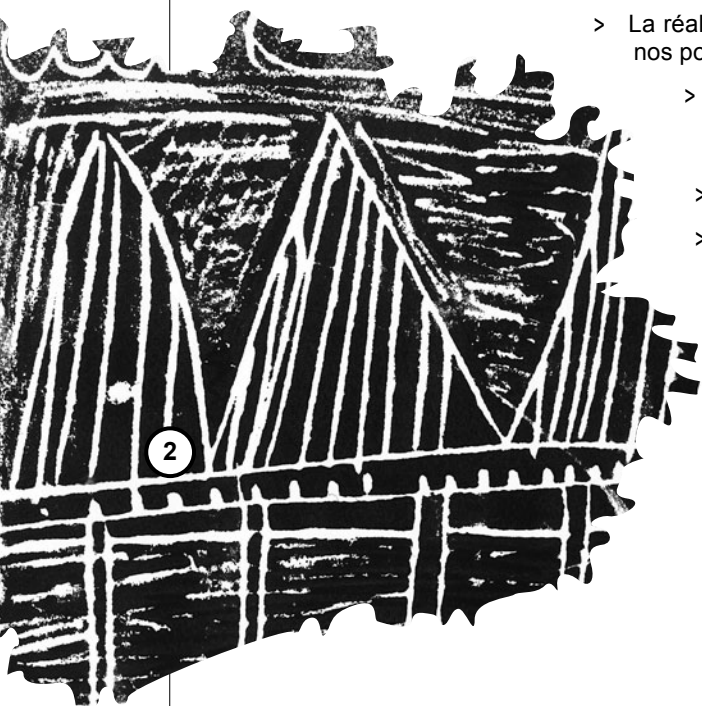
- > Un référentiel interne, indiquant les valeurs et les bonnes pratiques retenues par l'établissement ;
- > Un guide, permettant à chaque agent de repérer les actions à mettre en œuvre ;
- > Un document d'information pour les personnes accueillies et pour les partenaires ;
- > Un support de communication avec les autorités de contrôle et les financeurs.

Comment ce projet a-t-il été élaboré ?

Conserver distance et objectivité lorsqu'on conçoit un projet qui nous tient à cœur n'est pas toujours chose aisée. Pour y parvenir, nous avons choisi de faire appel à un prestataire extérieur à notre établissement. Chargé d'animer les groupes de réflexion, capable de fortifier les propos par une distanciation et un questionnement sur nos pratiques, d'apporter des précisions quant aux dispositions légales et leurs applications ou encore de suggérer des outils appropriés, cet intervenant nous a dirigés dans les phases à suivre pour l'obtention d'un projet objectif et identitaire.

Ainsi, nous avons progressé dans ce travail en identifiant et en validant plusieurs étapes, au regard de notre connaissance du handicap et des textes légaux par :

- > La réalisation d'une évaluation interne nous permettant de reconnaître nos points forts, nos points faibles ;
 - > La réflexion sur nos pratiques. La priorité est de pérenniser les réponses individuelles apportées aux personnes accueillies en veillant à une continuité de nos interventions ;
 - > La réflexion sur les évolutions de la mission ;
 - > L'écriture du projet.



SOMMAIRE

1 - CONTEXTE HISTORIQUE ET LÉGISLATIF	Page 5
Historique	Page 5
Le contexte législatif	Page 5
2 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT	Page 7
Le public accueilli et les besoins du territoire	Page 7
Les moyens matériels et humains de l'établissement	Page 9
3 - LES VALEURS DU FOYER DE VIE	Page 11
4 - LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET ENJEUX DU PROJET	Page 13
Les objectifs généraux	Page 13
Les enjeux	Page 15
5 - LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Page 17
Objectif opérationnel 1	Page 17
Objectif opérationnel 2	Page 21
Objectif opérationnel 3	Page 25
Objectif opérationnel 4	Page 30
Objectif opérationnel 5	Page 32
6 - POSTURES PROFESSIONNELLES	Page 35
Une refonte du projet de management	Page 35
L'adoption d'une posture professionnelle commune à tous les salariés	Page 38
7 - LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET	Page 39

CONTEXTE HISTORIQUE ET LÉGISLATIF

Historique

Le Foyer de Vie « *les Abris de Jade* » existe juridiquement depuis le 1er juillet 1998. Issu de la séparation de la Maison Départementale de Mindin, le foyer s'est dégagé au fil du temps de l'image sanitaire attachée au site et est devenu l'un des principaux établissements médico-sociaux publics du département.

Qualifié initialement de « *foyer occupationnel de Mindin* », l'appellation « *les Abris de Jade* » s'est peu à peu imposée afin de traduire à la fois la diversité des structures qui le composent et la situation privilégiée du site.

Le contexte législatif

Cadre de référence

Les objectifs visés sont clairement définis dans le décret n°2009-322 du 20 mars 2009.
Ces objectifs enrichis se déclinent de la façon suivante :

[...]

Objectifs généraux sur la qualité et la continuité de l'accompagnement de la personne accueillie

- 1) Favoriser, quelle que soit la restriction de l'autonomie, sa relation aux autres et l'expression du choix et de son consentement en développant toutes les possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et, si besoin, à une aide technique.
- 2) Développer les potentialités par une stimulation adaptée tout au long de l'existence, maintenir les acquis et favoriser l'apprentissage et l'autonomie par des actions socio-éducatives adaptées en l'accompagnant dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne.
- 3) Favoriser la participation à la vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées.
- 4) Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique.

- 5) Veiller au développement de la vie affective et au maintien du lien avec la famille ou les proches.
- 6) Garantir l'intimité en préservant un espace de vie privatif.
- 7) Assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins.
- 8) Privilégier l'accueil des personnes par petits groupes.

[...]

La Loi 2002-2 du 2 janvier 2002

Cette loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, précise que le dispositif soit centré sur la personne. Elle est aussi la loi qui favorise les capacités d'innovation des institutions, stimulant les expérimentations, les nouvelles missions. C'est aussi une loi de responsabilisation de tous les acteurs. Elle instaure une planification des équipements, revisite les autorisations et les programmations qui en découlent. Elle met en place l'évaluation de la qualité des prestations fournies, le contrôle et la coordination des acteurs.

En conséquence directe de la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, le C.A.S.F.2, dans son article L.313-3, dégage les éléments principaux des droits fondamentaux des usagers et de leur entourage : respect de la dignité, l'intégrité, l'intimité et la sécurité, la vie privée, le libre choix entre des prestations à domicile ou en établissement, un accompagnement individualisé et de qualité, respectant en consentement éclairé, la confidentialité des données concernant la personne, l'accès à l'information, l'information de la personne sur ses droits fondamentaux et les voies de recours disponibles, la participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

La Loi 2005-102 du 11 février 2005

Cette loi, outre la définition de la notion de handicap, qu'elle est la première à donner, confirme la disposition de la loi du 2 janvier 2002 en ce qu'elle réaffirme l'accès aux droits fondamentaux, ainsi que le plein exercice de la citoyenneté à toute personne handicapée. Elle ouvre droit à la compensation des conséquences du handicap quelles qu'en soient l'origine, la nature de la déficience, l'âge, le mode de vie, les besoins en aide humaine, matérielle ou animale.

2

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement accueille des personnes handicapées adultes de plus de 20 ans avec une orientation Foyer de vie. Il dispose d'un agrément pour 157 places d'internat et 3 places d'accueil temporaire.

Le public accueilli et les besoins du territoire

Le public accueilli

Un diversité des étiologies de handicap avec principalement déficience, psychose, autisme

48 % des résidents ont encore l'un de leurs deux parents et 67% une fratrie

65 % des résidents vivent dans la même unité de vie depuis plus de 10 ans

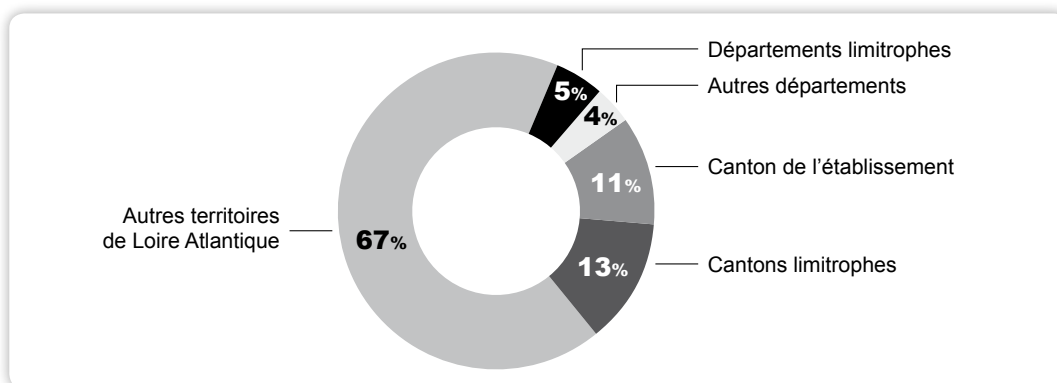


100 % des résidents ont une mesure de protection, 88 % de tutelle et 12 % de curatelle simple ou renforcée

Un besoin d'aide ponctuelle ou plus permanente par guidance relationnelle dans les actes de la vie quotidienne pour la majorité des résidents

60% des résidents ont des capacités de communication satisfaisantes, seuls 7% ne communiquent pas et 18 % ont une communication partielle

Origine géographique



Âge moyen

	Carrelet	Crique	Estran	Etang	La Boissière	Le Bocage	Les Ormes	Relais	Général
Moyenne d'âge	54	48	46	48	45	48	58	60	50
Âge médian	58	49	47	51	46	51	59	60	52
Dernier quartile	62	60	57	56	52	60	61	61	60

Une population accueillie vieillissante avec une moyenne d'âge de 50 ans mais surtout un âge médian de 52 ans ce qui signifie que la moitié des résidents a plus de 52 ans et le dernier quartile de 60 ans, c'est-à-dire que 25 % de la population a plus de 60 ans soit 39 personnes.

Les besoins du territoire

Le schéma Départemental 2009-2014 précise quelques données concernant les Foyers de Vie. Toutefois, les chiffres datent de 2008.

En Loire-Atlantique, les besoins potentiels en places des personnes orientées par la MDPH vers des foyers de vie, mais non accueillies dans un établissement, étaient de 578 pour des besoins en places exprimés par des personnes candidates à l'intégration d'un établissement qui n'étaient que de 276.

Le vieillissement des adultes handicapés accueillis en structures adaptées était mis en exergue en Loire-Atlantique.

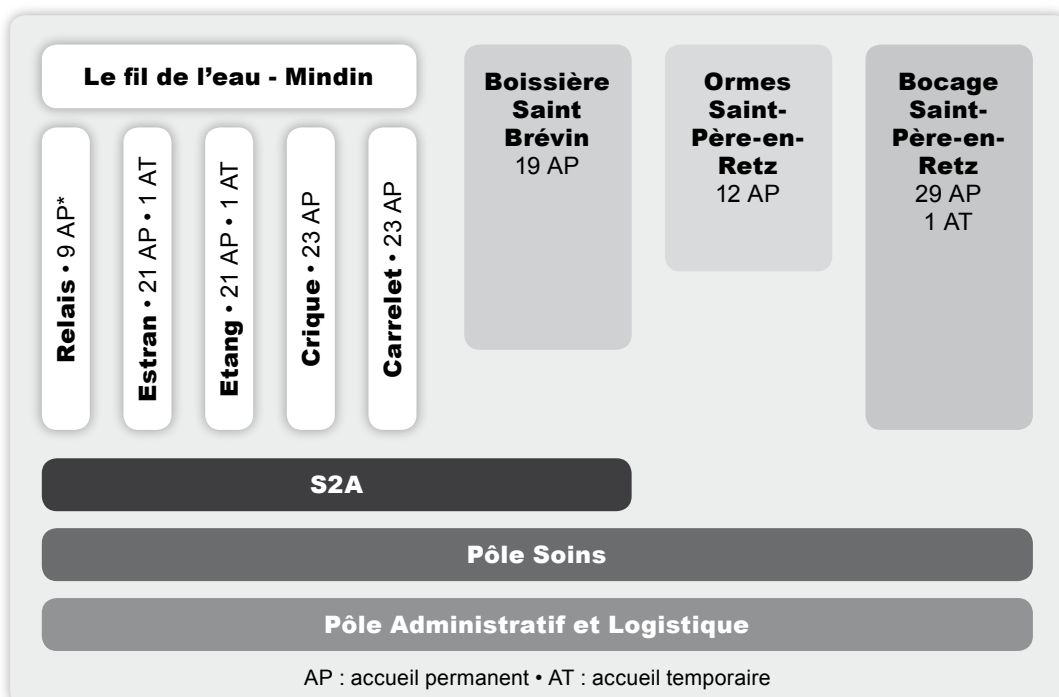
Les moyens matériels et humains de l'établissement

La structure

Depuis son autonomie, le Foyer de vie a fait l'objet d'un programme d'envergure de reconstruction de l'ensemble de l'établissement avec pour objectifs d'offrir des espaces de vie privés à chaque résident et également de s'ouvrir vers l'extérieur avec la diversification des lieux d'implantation. Seule l'unité des Relais est dans un bâtiment provisoire.



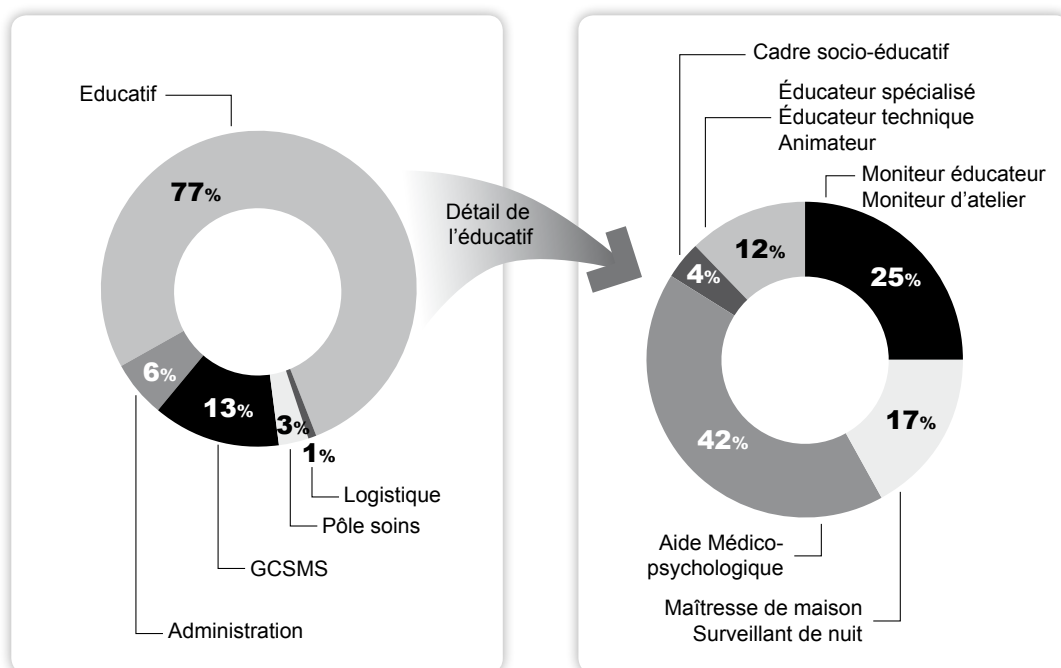
Ainsi, l'établissement est organisé autour de 8 unités de vie :



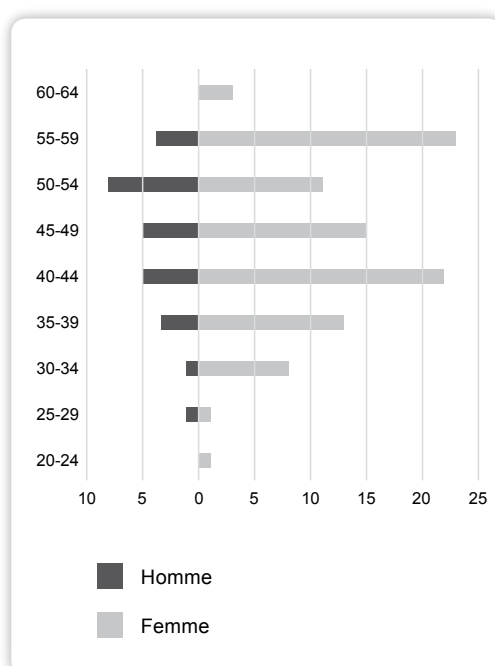
Les moyens humains

Les schémas suivants présentent l'ensemble des moyens humains (140.7 Equivalent Temps Plein) et leur répartition par secteur, métier, âge et origine géographique.

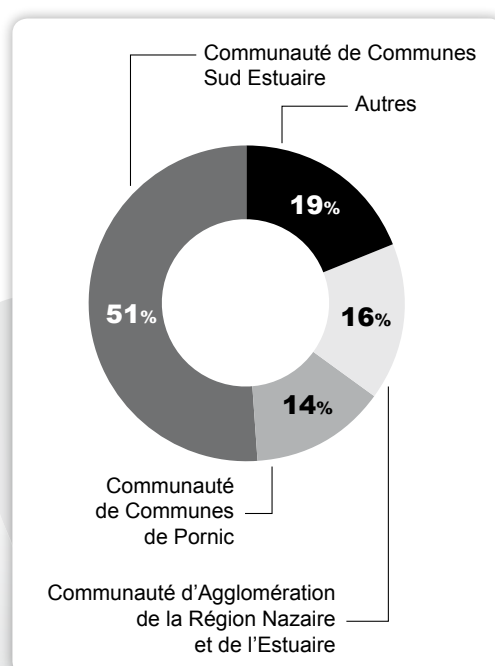
Répartition du personnel



Répartition par âge et sexe



Répartition géographique



3

LES VALEURS DU FOYER DE VIE

Le projet écrit en 2008 a été l'occasion de formaliser un certain nombre de principes auxquels l'établissement adhère toujours. Cependant, nous souhaitons que ces principes s'inscrivent dans un cadre éthique sous tendu par notre appartenance au service public dont la mission est le respect de l'intérêt général, point d'ancrage de l'action professionnelle.

L'égalité

Chaque personne orientée par la MDPH vers le Foyer de Vie « Les Abris de Jade » doit être accueillie sans discrimination liée à son type de handicap, ses origines et/ou appartenances culturelles, ses choix religieux, politiques ou philosophiques.

Chaque personne doit bénéficier d'une égalité de traitement. Nous avons la responsabilité de proposer à chacun un accompagnement adapté à ses besoins et attentes.

L'adhésion à cette valeur nous engage à :

- > L'impartialité, c'est-à-dire choisir un comportement professionnel s'abstenant de prendre parti pour l'un ou pour l'autre ;
- > La neutralité, c'est-à-dire avoir un comportement professionnel basé sur la maîtrise de ses propres convictions et émotions ;
- > La gratuité, c'est-à-dire avoir un comportement guidé par le désintéressement personnel.

La continuité

Le service rendu aux personnes accueillies ne peut être interrompu ni dans le temps, ni en qualité.

L'adhésion à cette valeur nous engage à :

- > Une qualité d'accueil et d'encadrement tous les jours de l'année ;
- > Une posture d'accueil, c'est-à-dire avoir un comportement professionnel bienséant, disponible et sachant proposer des réponses adaptées à la compréhension des résidents et partenaires ;
- > Une harmonisation des pratiques, c'est-à-dire avoir un comportement professionnel basé sur la posture attendue dans l'exercice de la mission.

L'adaptabilité

Le service rendu doit être en constante évolution, en lien avec les situations des personnes accueillies, la diversité de leur problématique, les besoins du territoire et les attentes sociétales et juridiques.

L'adhésion à cette valeur nous engage à :

- > Adopter une démarche évaluative et anticipative pour disposer d'une connaissance des besoins des personnes accueillies et du territoire ;
- > Considérer chacun comme étant une partie de la réponse apportée : résident, famille, professionnels ;
- > Réactualiser les connaissances théoriques et juridiques par le biais de l'information, de la formation, de l'échange et de l'ouverture ;
- > Favoriser le travail de réseau pour offrir des réponses en complémentarité.

Par ailleurs, dans le cadre de notre appartenance au secteur médico-social, nous souhaitons affirmer :

La primauté de la personne accueillie

La personne accueillie, bien qu'en situation de handicap, ne peut être réduite à sa problématique. Elle doit être considérée dans sa globalité et sa singularité.

L'adhésion à cette valeur nous engage à :

- > Adopter une posture professionnelle basée sur un rapport symétrique. La parole de la personne est légitime, entendue et l'avis ou souhait du professionnel ne peut recouvrir ceux du résident à l'exclusion des situations de mise en danger et des situations inadaptées ;
- > Adopter une posture d'accompagnement basée sur un contrat moral et formel entre les professionnels et les résidents ;
- > Connaître les droits et devoirs de la personne accueillie.

L'éthique ainsi déterminée sera à la base de toutes orientations et actions déterminées dans les années à venir. Les nécessités de posture qu'elles induisent nous serviront d'indicateur dans l'évaluation des pratiques en œuvre dans l'établissement.

4

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET ENJEUX DU PROJET

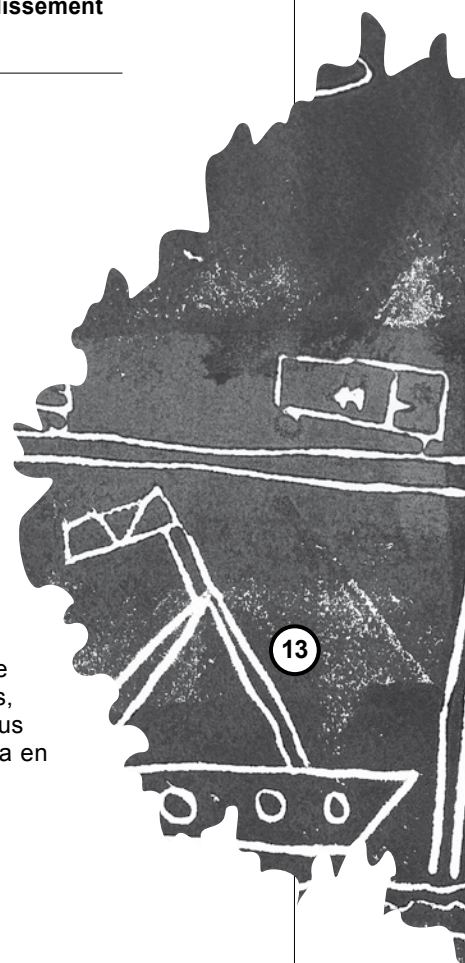
Les objectifs généraux

Dans le respect, d'une part, de la mission de service public, du décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et, d'autre part, du cadre éthique défini par l'établissement, les objectifs généraux du projet d'établissement pour les années 2013-2017 sont :

Concernant l'exercice de la mission auprès des personnes accueillies

Recentrer nos pratiques sur la mission foyer de vie

Le précédent projet prévoyait la requalification d'un certain nombre de places de foyer de vie en foyer d'hébergement et la création d'un accueil de jour et d'un ESAT. Suite à l'abandon du projet de restructuration et à la déception qu'il a engendré en interne, les professionnels ont occulté les objectifs prévus pour l'adaptabilité de la prestation foyer de vie. La dernière évaluation interne a mis en évidence une absence de projection qui engendre une évolution réactive et non prospective des pratiques. De fait, si le foyer de vie dispose de moyens diversifiés tant sur le plan matériel qu'humain (nombre, pluridisciplinarité...), ils sont peu mobilisés pour un exercice évolutif de la mission. C'est pourquoi nous allons, durant les cinq prochaines années, mettre en place un certain nombre d'actions visant à améliorer la prestation que nous rendons aux personnes accueillies. L'ensemble des progrès qui sera projeté prendra en considération les attentes des résidents et les recommandations de bonnes pratiques.



Adapter nos accompagnements

La diversité des personnes accueillies, de leur trajectoire, des attentes qu'elles ont du foyer de vie, de leur besoin de compensation, nous invite à questionner les adaptations nécessaires de nos accompagnements et à veiller à ce que la personne accueillie soit toujours abordée dans sa singularité et non réduite à son statut ou handicap.

Proposer des choix appropriés aux différentes problématiques rencontrées

Les besoins du territoire sont aujourd'hui divers, le public évolue dans ses caractéristiques sociales et de handicap. Afin de pouvoir répondre de manière adaptée à chaque problématique, nous allons développer des solutions éducatives différenciées permettant à chacun de trouver une réponse spécifique qui puisse l'aider à trouver sa place dans son lieu de vie et dans la cité.

Concernant l'inscription dans le secteur géographique

Connaître et s'adapter aux besoins du secteur

Le foyer accueille 160 résidents issus, pour la plupart, de la Maison Départementale de Mindin. Nous avons aujourd'hui à nous questionner sur les besoins du secteur pour pouvoir anticiper des moyens adaptés et être en mesure de répondre aux demandes émergentes avec qualité. Ainsi nous envisagerons l'évolution des prestations au regard des besoins liés au handicap mais aussi liés aux attentes sociales (aide aux aidants...).

Développer le partenariat avec les établissements médico-sociaux de Saint-Brévin-les-Pins

Il ne s'agit pas ici d'inscrire le résident dans une logique de filière, mais d'envisager une complémentarité entre établissements qui permette un échange des savoirs et savoir-faire des professionnels, de mutualiser certains dispositifs, de disposer de la richesse des expériences et supports de chacun pour offrir aux résidents des possibilités supplémentaires.

Ouvrir l'institution sur l'extérieur en créant un véritable réseau

Les enjeux

Suite au rappel des différents éléments de cadrage de la mission - décret 2009-322, loi 2002-2, loi 2005 sur l'égalité des chances...- , la présentation des valeurs et objectifs généraux définis par l'équipe de direction, des objectifs de projet de management, les professionnels ont déterminé les enjeux du projet d'établissement. Ceux-ci sont présentés en 3 points : les enjeux pour les résidents, pour les professionnels, pour les partenaires.

Les enjeux du projet pour les résidents

Les professionnels du foyer de vie souhaitent que le projet d'établissement permette

- > Au foyer « les Abris de Jade » de trouver une identité forte et singulière. Si l'histoire du foyer de vie est à considérer, les professionnels estiment qu'aujourd'hui le projet doit permettre de s'en affranchir pour pouvoir aller de l'avant ;
- > De donner plus de place aux résidents, lui donner sa légitimité. La parole de chaque résident doit être entendue, ses projets respectés ;
- > D'adapter des accompagnements quotidiens en considérant la diversité des profils mais aussi en prenant en compte chaque singularité ;
- > De proposer une diversité d'approches méthodologiques et culturelles¹ pour pouvoir répondre de manière adaptée aux différentes situations ;
- > D'apporter un confort au niveau du cadre de vie et une assurance du respect de l'intimité pour chacun des résidents ;
- > D'accompagner, de préparer les départs de résidents lorsqu'ils sont réorientés vers d'autres structures.

Les enjeux du projet pour les professionnels

Les professionnels attendent du projet qui va être défini

- > De repartir sur des bases permettant la confiance mutuelle ;
- > De donner la possibilité à chaque professionnel de trouver sa place ;
- > De retrouver une dynamique au sein d'un établissement réunifié ;
- > De travailler sur des bases d'échanges et de partage entre tous les professionnels de l'établissement dans un premier temps puis en réseau ;
- > De préparer les professionnels aux évolutions de populations accueillies ;
- > De prévoir une organisation permettant à chaque professionnel d'exercer ses responsabilités.

¹ Exemples : Analyse systémique, langage signé...

Les enjeux du projet pour les partenaires

Le projet doit permettre

- > Une lisibilité de l'ensemble des prestations offertes aux « Abris de Jade » et des accompagnements spécifiques qui y seront proposés ;
- > De favoriser le lien et les échanges avec les familles des résidents ;
- > De travailler en complémentarité avec les tuteurs ;
- > De travailler en complémentarité et collaboration avec les structures sanitaires (services médicaux et psychiatrie) ;
- > De rencontrer d'autres établissements pour tisser des liens afin de connaître les différents types de services, leurs prestations, leurs pratiques et de pouvoir échanger nos savoir-faire réciproques.

5

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

**Objectif opérationnel 1 :
Offrir à la personne une place
dès sa demande d'admission.
Lui offrir la possibilité de s'inscrire
dans un projet d'hébergement**

Si la volonté institutionnelle depuis son origine médico-sociale est d'offrir une place à la personne, l'histoire, les habitudes de pratique sont encore teintées d'une position asymétrique entre les usagers et les professionnels. Notre conviction profonde de l'intérêt d'un travail symétrique nous détermine à renforcer l'entière légitimité des choix de la personne. Ainsi, pour qu'elle puisse s'inscrire pleinement dans un projet d'hébergement, nous envisageons, d'une part, de lui réserver une place spécifique dès sa demande d'inscription et d'autre part, de faciliter son intégration en lui faisant découvrir les différentes prestations d'accueil.

Qu'entendons-nous par « l'usager » ?

Avant même de présenter les actions qui seront mises en œuvre, il est nécessaire de préciser notre définition du terme « usager ». S'agit-il de la personne accueillie et de son représentant légal² ou de la personne accueillie et de sa famille (considérant que l'appartenance au groupe familial est premier compte-tenu du handicap) ?

Dans la continuité de notre positionnement symétrique avec la personne accueillie, nous avons opté pour une définition de l'usager, limitée à la personne accueillie (et son tuteur). Pour autant, il sera proposé à chaque personne hébergée un partenariat avec sa famille que nous développerons au chapitre « Faciliter le lien avec des familles »

² En cas de tutelle à la personne.

Offrir une place pleine et entière à la personne : les actions projetées

À l'admission

Apporter une information complète et adaptée au postulant dès sa demande d'admission afin qu'il puisse avoir connaissance des propositions d'accompagnements et appréhender la diversité des prestations.

> Actions :

- > Réactualisation du livret d'accueil intégrant la présentation de l'accueil temporaire et l'accueil permanent
- > Création d'un site internet présentant l'établissement et son actualité

Vérifier le consentement éclairé du postulant par la mise en place d'une rencontre avant la décision d'admission.

Déroulement :

- > À réception du dossier d'inscription et après vérification de la concordance du profil du postulant avec les critères d'admission, une rencontre sera proposée.
- > Celle-ci débutera par la projection d'un film qui présente la globalité des lieux de vie et services du foyer. Cette introduction permettra au cadre socio-éducatif chargé d'animer l'entretien d'amorcer une discussion qui a pour objectifs de répondre aux questions du postulant et de repérer son consentement éclairé.

> Action :

- > Création d'un film de présentation

Lors de l'arrivée effective de la personne dans son lieu de vie

La période d'un mois, dite d'observation, qui était jusqu'à présent coutumière, se transforme aujourd'hui en période d'intégration. L'objet de cette évolution est de mieux pouvoir intégrer la personne au foyer. Ainsi, pour que, dès l'arrivée, les conditions soient favorables pour la personne accueillie, nous prévoyons :

Une arrivée décomposée en deux temps : l'emménagement et l'arrivée effective

L'emménagement : Le cadre socio-éducatif du lieu de vie d'accueil proposera à la personne de prendre rendez-vous avant son entrée pour aménager sa chambre si elle le souhaite. Cette étape est importante car elle permet de matérialiser progressivement l'arrivée sur le lieu de vie.

> Actions :

- > Avertir le postulant de la possibilité de préparer son espace intime avant son entrée
- > Réactualisation du règlement de fonctionnement et du contrat d'accueil

L'arrivée : Comme pour l'accueil temporaire, l'entrée s'effectuera en début d'après-midi. La personne sera accueillie par le cadre socio-éducatif et accompagnée sur son lieu de vie.

Le référent de son projet de vie prendra le relais.

Un moment convivial, préparé par les personnes résidentes du lieu de vie, sera proposé en fin d'après-midi ou début de soirée. Son intérêt est double : il permet aux personnes déjà accueillies d'anticiper l'arrivée d'une nouvelle personne et favorise également l'accueil réservé au nouvel entrant par ses pairs.

➤ Actions :

- > **Mettre en place un référent de l'accueil**
- > **Revoir la procédure d'accueil avec mise en œuvre d'un moment de convivialité le jour d'arrivée.**

Une intégration pas à pas et évaluée

- > La visite de l'établissement et/ou des lieux importants pour la vie quotidienne. Quel que soit le lieu d'accueil, la personne intégrant le foyer visitera les « services supports » : les bureaux des cadres, le service du S2A, le pôle soins, le service maintenance et l'administration.
- > Cette visite devra être programmée à une date proche du jour de l'entrée.
- > Maintien des rencontres à deux semaines et 4 semaines suivant l'entrée. Afin d'assurer un meilleur suivi de l'intégration du nouvel arrivant, un premier entretien sera programmé environ deux semaines après son intégration. Celui-ci réunira l'arrivant, un professionnel du lieu de vie et le cadre socio-éducatif. Son but est de discerner les éventuelles difficultés rencontrées par la personne en début de séjour et d'identifier les accompagnements spécifiques à mettre en place.
- > Le second entretien aura lieu 1 mois après l'accueil initial. Il permet de faire un point complet sur le ressenti de la personne, sur son intégration. Ce rendez-vous peut se dérouler en présence du tuteur ou de la famille si la personne le souhaite.

Accueil Temporaire

Actuellement, les demandes d'accueil permanent ou temporaire ne sont pas différenciées. Or, les personnes motivées par l'accueil temporaire ont quatre types de motivation : un accueil de vacances, un répit, une rupture ou une préparation à un accueil permanent.

Afin de mieux adapter notre service aux attentes des demandeurs, nous avons pour objectifs :

D'élaborer un projet d'accompagnement spécifique par type d'accueil

Les rythmes de vie, les activités, les liens avec l'extérieur, la participation au collectif seront envisagés au cas par cas, pour que la personne puisse disposer de prestations et d'accompagnements adaptés à sa demande et son handicap.

Repérer les attentes particulières des postulants en amont de leur arrivée pour pouvoir préparer leur séjour

Créer une unité des Accueils temporaires pour favoriser une appropriation des professionnels de ce temps d'accompagnement spécifique

La commission d'accueil travaillera sur des propositions de répartitions des espaces d'accueil temporaire permettant d'accueillir tout niveau de handicap. Ainsi, nous souhaitons travailler à la mise en place d'un unique lieu d'accueil pour les demandes de séjours temporaires. Les demandeurs y seront accueillis et grâce à une organisation adaptée des professionnels, ce lieu dédié sera à même de traiter les demandes en fonction des types de motivation énumérées précédemment.

> Projet social :

- > Formation du personnel : Travail avec les familles ;
- > Spécialisation du personnel : Accueils Temporaires.

> Projet architectural :

- > Repenser les espaces « entrée » du Fil de l'eau, de Boissière et le hall d'accueil de l'administration ;

> Projet stratégique :

- > Se positionner dans une relation symétrique avec le résident.
- > Regrouper les accueils temporaires sur une seule unité.



Objectif opérationnel 2 : Réaffirmer le collectif comme support éducatif

Vivre « collectivement » est un état de fait dans un foyer de vie. Cette nécessité ne doit pas, pour autant, être vécue comme une fatalité, ni comme une violence par les personnes qui sont accueillies. Ainsi, dans le cadre de ce projet, nous souhaitons réaffirmer que le collectif est un support éducatif permettant la socialisation et favorisant les relations entre résidents. Pour juguler les ressentis négatifs de la collectivité et favoriser le sentiment d'appartenance, nous avons pour projets :

- > De définir une identité des différents lieux de vie qui invite le résident à s'inscrire dans un projet et ainsi, de donner du sens à son appartenance à un collectif donné.
- > De définir les moments de vie quotidienne favorisant les apprentissages sociaux et inscrire les autres moments dans le cadre de la personnalisation du rythme de vie.
- > D'augmenter et de diversifier les espaces d'expression.

Définir l'identité des différents lieux de vie

Afin de fortifier le sentiment d'appartenance au collectif lié au lieu de vie et d'offrir des choix aux futurs résidents, nous avons pour projet d'attribuer à chaque lieu de vie une coloration culturelle. Cela se traduira par l'opportunité, pour les résidents, de vivre dans des espaces géographiques dans lesquels ils pourront rencontrer des personnes ayant le même centre d'intérêt. Cette identification du lieu deviendra le socle de l'intervention éducative pour donner du sens et une cohérence entre appellation et projet éducatif.

Nous avons pour ambition, à travers cette mise en place, de faciliter le sentiment d'appartenance à un groupe ainsi que l'opportunité pour chaque résident de prendre sa place au sein de ce groupe.

Par ailleurs, nous avons opté pour le principe de mixité :

- > Mixité des typologies de handicap pour éviter toute stigmatisation et « ghettoïsation » et fonder nos propositions sur l'idée de la rencontre avec l'autre, sur l'acceptation de la différence et l'apprentissage de la solidarité.
- > Mixité de générations car nous estimons que les centres d'intérêt peuvent être transgénérationnels et vecteurs de transmission.

Bien que l'identification culturelle soit unique par lieu de vie et offre une trame au projet éducatif, elle ne sera pas pour autant exclusive, ni restrictive.

Les identités des lieux de vie seront repérées par les professionnels en fonction des centres d'intérêt et attentes des résidents.

Un lieu de vie du site de Mindin sera jumelé systématiquement avec un site extérieur afin de proposer aux résidents un parcours possible d'intégration vers la cité ou de retour vers un espace plus protégé, sans perdre la possibilité de rester dans un collectif partageant le même centre d'intérêt. Le jumelage pourra se faire sur un thème identique ou un thème « cousin », exemple : nature-eau.

> Actions :

- > Donner une identité culturelle à chaque lieu de vie
- > Rédiger le projet d'accueil et éducatif en cohérence avec l'identité retenue

Définir les moments de vie quotidienne favorisant les apprentissages sociaux et inscrire les autres moments dans le cadre de la personnalisation du rythme de vie

Le déjeuner

Le repas du midi sera repéré comme un moment collectif. Les résidents seront invités à être présents et seront accompagnés à table par des professionnels³. Ce temps commun est au cœur de notre projet, car il représente l'opportunité de définir cette période de la journée comme un moment agréable où chacun trouve toute sa place dans la vie collective. Il permet de proposer un temps convivial où le partage et l'entraide seront valorisés, d'éviter l'isolement de certains et de proposer un espace nourricier au sens biologique mais aussi culturel.

Ce moment collectif sert de support aux besoins des résidents...

> Actions :

- > Signifier aux résidents l'objectif éducatif du « déjeuner ensemble »
- > Offrir un temps de midi plus long en reculant les heures d'activités à 14H30
- > Evaluer formellement les capacités liées à l'alimentation et au savoir être à table de chaque résident dans le cadre de l'évaluation annuelle
- > Déterminer une posture éducative des encadrants présents aux repas en prenant en compte le souhait des professionnels de se laisser inviter à table tout en veillant à partager un moment avec tous les groupes, et partager le même repas
- > Définir le ratio de personnel nécessaire en fonction de l'autonomie des résidents pour chaque lieu de vie

La personnalisation des rythmes de vie en dehors du déjeuner

En dehors du déjeuner, les autres moments de vie permettront aux résidents de personnaliser leur rythme en fonction de leurs choix et de leurs engagements (RDV, activités...).

> Actions :

- > Proposer une plage horaire suffisamment importante pour le petit-déjeuner pour que les résidents ne soient pas contraints par des horaires
- > Repérer avec l'appui du pôle soins les amplitudes obligatoires pour certains traitements afin que les résidents qui se lèvent tard puissent tout de même être soignés de manière adaptée
- > Proposer des modalités de dîner permettant à chacun de s'extraire du collectif s'il le souhaite
- > Formaliser les propositions offertes dans les projets d'unité

La participation à l'entretien de son cadre de vie

Maintenir l'action éducative basée sur la participation aux tâches ménagères est un critère important que nous souhaitons conserver car il permet à chacun de s'approprier le lieu de vie comme un « chez soi », de favoriser le respect du cadre de vie et du travail de l'autre.

³ Seules les absences du foyer et les maladies pourront constituer des exceptions.

> Actions :

- > Planification de la participation de chacun en fonction des capacités d'autonomie et du projet personnalisé
- > Définir la complémentarité entre l'action éducative et l'intervention des maîtresses de maison
- > Définir les niveaux d'exigences liées aux tâches ménagères en équipe

Augmenter les espaces d'expression et diversifier leur qualité

Si trouver sa place dans un collectif par le biais d'un sentiment d'appartenance positif à un lieu et à un groupe nous semble primordial, cette première étape ne nous paraît pas suffisante pour que le résident se sente profondément acteur et responsabilisé. Par conséquent, nous souhaitons maintenir, systématiser et développer les espaces d'expression. Trois types d'espaces seront ainsi développés :

Les réunions de résidents

Elles existent déjà, mais sont à l'heure actuelle mises en place à des fréquences variables et leur contenu se différencie au sein des lieux de vie. Nous désirons les rendre systématiques pour tous les lieux avec une régularité identique. Elles permettent aux résidents d'être acteurs dans l'organisation de leur vie quotidienne, de prendre leur place au sein du collectif, tout en prenant conscience de la dimension collective du lieu de vie. Elles favorisent également la prise de parole et l'apprentissage à l'écoute. Ces réunions seront absolument différenciées des réunions de régulation qui pourront être programmées en cas de besoin et qui seront animées par un éducateur et un cadre socio-éducatif.

> Actions :

- > Planification hebdomadaire des réunions de résidents avec, pour toutes les unités, le choix d'une demi-journée. Le S2A fermera la demi-journée où sera programmée cette réunion
- > L'ordre du jour des réunions sera établi dans tous les lieux de vie selon une trame commune définie comme suit : informations du foyer, informations du lieu de vie, organisation de la semaine, partage d'expériences des activités et événements de la semaine précédente, projections et souhaits concernant le lieu de vie.
- > Les collectifs lieux de vie pouvant être assez importants la réunion pourra se dérouler en 3 temps : temps du collectif en entier (informations), sous collectifs (organisation, partage d'expériences et souhaits), retour en grand collectif pour rendre compte des travaux des sous-groupes.

Les réunions d'expression

Ces réunions seront inter lieux de vie. Elles proposeront un espace d'expression et d'élaboration dans lequel le résident pourra parler de lui et de ses ressentis, échanger avec ses pairs sur des thématiques, apporter son regard, aborder des thèmes diversifiés.

Les objectifs spécifiques de ce type de groupe sont de :

- > favoriser la prise de parole ;
- > disposer d'un lieu pour pouvoir parler en sécurité ;
- > disposer d'un espace neutre ;
- > pouvoir échanger avec les résidents d'autres unités.

> Actions :

- > L'animation de ces groupes sera assurée par la psychologue de l'établissement à raison d'une rencontre par trimestre. La participation sera volontaire et/ou proposée dans le cadre du projet personnalisé. Pour la première année la constitution d'un groupe de 10 personnes sera proposée.
- > La psychologue proposera des thèmes en fonction des préoccupations perçues et entendues chez les résidents lors des réunions résidents ou dans le cadre de l'espace Forum du S2A.

Les après-midis d'expression

Le S2A proposera des après-midis thématiques afin de favoriser la libre expression. Différents ateliers permettront aux résidents d'utiliser des médiateurs différenciés pour « dire » et « s'autoriser à dire ».

> Actions :

- > Programmation d'un après-midi mensuel consacré à l'expression avec une proposition de différents médiateurs : écriture, peinture, sculpture...
- > Ateliers ouverts à tous et ne nécessitant pas un engagement sur l'année.

> Projet social :

- > Réaliser les fiches de poste en précisant les complémentarités
- > Repenser les organisations de travail pour les adapter aux besoins, présence éducative autour des temps clés du quotidien
- > Formation :
 - Proposer des formations adaptées à la diversité des modes d'accompagnement et de handicaps, animation de réunion de résidents
 - Développer les stages par comparaison intra
- > Travailler les postures professionnelles :
 - Pérennisation de l'analyse des pratiques
 - Réunions pluridisciplinaires
 - Repositionner l'éducateur dans sa mission d'animation du lieu de vie

> Projet architectural :

- > Repenser les espaces collectifs afin d'apporter une réponse spatiale à l'hétérogénéité du public accueilli par des accueils plus spécifiques (arrivée d'Institut Médico-Educatif préparation à l'entrée en Établissement Hébergement Personnes Âgées Dépendantes...);
- > Repenser des espaces intermédiaires au sein de chaque lieu de vie : salon-cuisine pour ateliers, temps du café...

> Projet stratégique

- > Jumeler une unité sur le site avec une unité extérieure ayant la même identité culturelle, sous la responsabilité d'un même cadre
- > Créer un dispositif d'appartements accompagnés (intégration vers la cité).

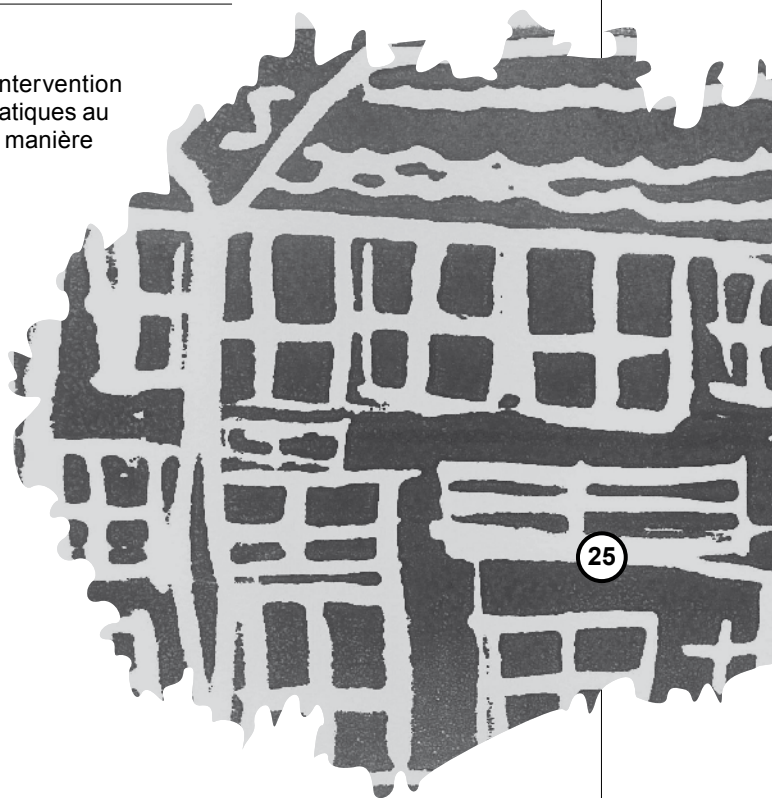
Objectif opérationnel 3 : Définir les axes d'intervention concernant l'accompagnement à l'autonomie

La définition de la mission, telle que décrite dans le décret n° 2009-322 du 20 mars 2009⁴, nous invite à :

- > « Favoriser, quelle que soit la restriction de l'autonomie des résidents, leur relation aux autres et l'expression de leurs choix et de leur consentement en développant toutes leurs possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et, si besoin, à une aide technique ;
- > Développer les potentialités des résidents par une stimulation adaptée tout au long de leur existence, maintenir leurs acquis et favoriser leurs apprentissages et leur autonomie par des actions socio-éducatives adaptées, en les accompagnant dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne ;
- > Favoriser leur participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées ».

C'est au regard de ces obligations que nous avons pour objectifs de :

- > Redéfinir les axes d'accompagnement de notre intervention socio-éducative pour, d'une part, harmoniser les pratiques au sein des lieux de vie et, d'autre part, répondre de manière adaptée aux différents besoins des résidents ;
- > Développer des méthodes et outils éducatifs permettant de soutenir la démarche d'autonomisation ;
- > Réorganiser la complémentarité avec le pôle soins dans le cadre de l'accompagnement de l'autonomie à la santé.



⁴ Décret relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.

Définir les axes d'accompagnement

Nous avons envisagé la définition de ces différents axes en fonction de ce qui pourrait constituer un parcours éducatif dans lequel seraient proposées des étapes de consolidation de compétences avec une priorisation des apprentissages. S'il nous semble que certains prérequis sont nécessaires à l'acquisition d'autres compétences, ce parcours proposé ne devra en aucun cas constituer une obligation pour le résident. Ce dernier sera invité à se positionner sur les propositions éducatives et pourra ne retenir que certains aspects afin de construire son propre parcours en fonction de ce qu'il perçoit être ses priorités.

Le parcours éducatif d'autonomisation se déclinerait comme suit :

Compétences travaillées	
Acquérir une autonomie à la communication	L'expression ; La compréhension ; L'échange.
Savoir prendre soin de soi	Construire son intimité (schéma corporel, sexualité) ; S'occuper de soi (toilette, attention corporelle...) ; S'habiller de manière adaptée (se protéger, se présenter) ; Se nourrir ; Se soigner.
Savoir être en relation avec d'autres (sentiment d'identité et trouver sa place)	Intégrer les conventions et les règles ; Capacité à créer et maintenir des liens ; Savoir être au sein d'un groupe ; Savoir s'intégrer dans des groupes différents.
Savoir gérer	Le temps ; L'espace ; Les valeurs.
Développer des centres d'intérêt	S'intéresser ; S'informer ; Être acteur.

Plusieurs actions sont à mettre en œuvre pour donner une réalité à ce parcours éducatif au niveau du foyer de vie

Mettre en place une évaluation annuelle des capacités et compétences des résidents au sein de chacun des lieux de vie

Cette démarche a pour but de repérer l'évolution de chacune des personnes accueillies et de lui proposer des moyens éducatifs adaptés ; pour disposer d'une « photographie » annuelle de chaque collectif.

> Action :

- > création d'une grille d'évaluation commune à l'ensemble des lieux de vie à partir des axes d'autonomisation définis. Sera ajoutée aux critères une évaluation des capacités intellectuelles et psychomotrices. Cette évaluation servira de base à l'élaboration du projet personnalisé de chaque résident.

Travailler à l'élaboration des actions éducatives en lien avec les priorités des personnes accueillies dans chaque lieu de vie

> Actions :

- > A partir du parcours défini ci-dessus, chaque lieu de vie, dans le cadre de son projet, mettra l'accent sur certaines propositions éducatives en fonction des personnes accueillies et de leurs besoins.
- > Réajuster annuellement les activités socio-éducatives proposées en fonction de l'évolution des personnes accueillies dans le lieu de vie.

Développer des méthodes et outils éducatifs permettant de soutenir la démarche d'autonomisation

Nous souhaitons développer des outils communs à l'ensemble des lieux de vie et services des Abris de Jade pour éviter les ruptures des modalités d'accompagnement.

S'informer en amont et en aval du foyer de vie (IME, EHPAD, FAM) des méthodes et outils utilisés pour favoriser la continuité éducative

> Actions :

- > Mise en place d'un réseau par l'encadrement
- > Informations permanentes des équipes par les cadres socio-éducatifs

Ce travail de réseau sera aussi l'occasion pour le foyer de vie de faire connaître le cadre de ses accompagnements éducatifs et de faire part des méthodes et outils utilisés au sein du foyer.

Mettre en place des outils favorisant la communication des résidents ayant des difficultés dans ce domaine

> Action :

- > Définir et créer les outils à destination des personnes n'ayant pas accès à la communication verbale

Déterminer de manière harmonieuse l'accompagnement éducatif autour de l'image et de l'estime de soi

L'établissement s'engage à travailler sur une définition commune pour éviter toute subjectivité du personnel d'accompagnement.

> Actions :

- > Développer les outils éducatifs permettant l'autonomie à la propreté et aux choix vestimentaires.
- > Repérer l'infirmière comme une interlocutrice permettant le travail de prise de conscience des problématiques liées à la propreté.

Développer les actions éducatives sur le « Savoir être en groupe »

L'objectif éducatif est de favoriser la compréhension et l'intérêt pour l'Autre, de travailler la reconnaissance du handicap, sa représentation et l'acceptation de la différence.

La question de la différence et du vivre ensemble doit être abordée lors d'une ou plusieurs réunions de résidents afin d'amener le dépassement de l'identité handicap par le biais de « nous sommes tous différents mais nous avons des intérêts communs ».

> Action :

- > Développer des rencontres entre le milieu ordinaire et les résidents des Abris de Jade sur un support mettant en valeur l'identité et non la stigmatisation du handicap (création d'un blog, participation à la semaine du jeu, brocante, expos, fête des voisins et conférences...).

Réorganiser la complémentarité entre lieux de vie et pôle soins dans le cadre de l'accompagnement de l'autonomie à la santé

Pour mieux mettre à profit les compétences du pôle soins, jusqu'alors souvent limitées à prendre en charge les déplacements de nos résidents, nous avons le souhait de redéfinir ses axes d'intervention, dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie.

Ainsi, nos axes de progrès seront :

La participation du pôle soins à l'élaboration des projets personnalisés

Un représentant du pôle soins sera présent aux réunions liées à l'élaboration des projets personnalisés. Selon la situation de santé du résident, le pôle s'organisera pour que le professionnel qui y participe, infirmière coordonnatrice ou aide-soignante, dispose de la compétence nécessaire pour travailler avec l'équipe.

> Action :

- > Ré-organisation du pôle soins pour permettre sa présence à l'élaboration des projets personnalisés en fonction de la situation de santé du résident (propositions d'axes d'accompagnement visant l'éducation à la santé).

La participation aux réunions pluridisciplinaires dans les lieux de vie

L'ordre du jour de ces réunions pourra être consacré à la situation de résidents, à l'organisation interservices ou à un thème. Il nous semble primordial que les acteurs du pôle soins soient présents afin d'y apporter leurs compétences lors de réflexions sur des situations ou thématiques, mais aussi pour que l'intervention du pôle soit considérée comme complémentaire et non plus comme parallèle à l'accompagnement éducatif.

> Action :

- > Participation d'un des professionnels du pôle à chaque réunion pluridisciplinaire.

Inscrire l'intervention du pôle soins dans une action d'éducation à la santé

Sur la base des objectifs de projets personnalisés des résidents, des constats et discussions qui émergeront des réunions pluridisciplinaires, le pôle soins dégagera des thèmes d'éducation à la santé et proposera des actions. Ces dernières seront individuelles, en lien avec la situation singulière d'un résident, collectives au sein d'un lieu de vie ou inter lieux de vie. Le pôle soins sera animateur ou interpellera les acteurs du réseau santé.

> Actions :

- > Réaliser un projet annuel d'éducation à la santé à partir des données fournies lors des projets personnalisés et des réunions pluridisciplinaires.
- > Repérer les acteurs du réseau pouvant venir faire des actions d'éducation à la santé sur un collectif.

> Projet social :

- > Formation : Diversifier les formations à la communication non verbale

> Projet architectural :

- > Créer des espaces dédiés aux activités sur les unités

> Projet stratégique :

- > Créer des espaces passerelles en amont et en aval du foyer de vie.

Objectif opérationnel 4 : Définir le rôle de l'animation au foyer de vie et la fonction des espaces proposés

Nous concevons l'animation comme une mise en mouvement entre différents milieux. Qu'il s'agisse d'interactions au sein des lieux de vie, entre lieux de vie ou entre les résidents du foyer et le milieu adapté ou ordinaire, l'objectif de l'animation est d'offrir au résident une place de sujet acteur. Les moyens de l'animation sont les activités éducatives, à visée de loisirs, à effet thérapeutique, les activités festives ou encore les vacances. Pour améliorer la lisibilité des différentes animations et la complémentarité des espaces dans lesquels elles se déroulent, nous avons pour objectifs de formaliser le sens de chaque activité, de définir la fonction des différents espaces proposant de l'animation, de développer certaines thématiques.

Définir les objectifs de chaque temps d'animation et réaliser une évaluation annuelle de ces dernières

➤ Actions :

- > Chaque activité proposée sera déclinée par objectifs pour repérer le sens de sa mise en place et pouvoir disposer d'aide à l'orientation lorsque l'activité est proposée comme moyen dans le cadre d'un objectif de projet personnalisé.
- > Une évaluation annuelle de chaque activité sera faite pour repérer sa pertinence.

Définir la fonction des espaces proposés

Depuis sa création, le S2A propose un espace d'activités dont la fonction n'est pas clairement définie en complémentarité avec les activités des lieux de vie. Afin d'optimiser les différents espaces et d'offrir des lieux différenciés par leur géographie mais aussi par leur sens, nous avons spécifié la fonction de chaque lieu. Les projets annuels d'animation de chaque lieu de vie devront ainsi tenir compte de ces critères.

L'animation dans les lieux de vie aura pour objectif de « trouver sa place chez soi ». Elle sera principalement basée sur des supports de vie quotidienne et occupationnels

➤ Action :

- > Chaque lieu de vie élaborera dans son projet annuel un projet d'animation qui sera en lien avec l'identité du collectif et les réflexions des résidents en réunion de résidents.

L'animation inter lieu de vie aura pour objectif « la convivialité ». Les moments festifs seront les principaux supports de ces rencontres

> Action :

- > Utiliser les événements calendaires tels que fête des voisins, fête de la musique... et tous projets souhaités par les résidents dans l'esprit d'inviter ses voisins chez soi.

L'animation au S2A aura pour objectif de « trouver sa place parmi les autres »

Cet espace tiers aux lieux de vie permet la rencontre entre les individus du foyer quel que soit leur lieu de vie. Il sera le lieu passerelle entre l'espace privatif et l'espace commun du foyer, entre le milieu protégé, adapté et ordinaire. Ainsi, certains axes seront particulièrement développés durant les cinq prochaines années comme les projets de séjour, l'ouverture sur les associations du secteur, l'optimisation de l'utilisation de l'environnement de par sa nature géographique mais aussi touristique.

> Actions :

- > Offrir une prestation de service équivalente à tous les lieux de vie. Ainsi sur les sites de Saint Père en Retz, les activités de lieu de vie seront animées par les encadrants comme sur les autres sites et un transport sera envisagé entre le S2A et les sites extérieurs pour favoriser la participation des résidents et leur offrir le même niveau de prestation.
- > Communiquer auprès des résidents sur les propositions du S2A : création de plaquette.
- > Adapter le calendrier du S2A au calendrier des projets personnalisés. Réduire les temps d'engagement sur une activité pour éviter le décalage de fonctionnement du service par rapport aux attentes des résidents.
- > Maintenir les liens S2A lieux de vie pour veiller à la complémentarité des objectifs d'animation dans le cadre de la mise en œuvre.
- > Rattachement des activités sportives adaptées au S2A avec un partenariat avec l'ASAM et d'autres associations de sport adapté. Le S2A et l'ASAM devront réaliser un cahier des charges sur la nécessité ou non d'un encadrant formé pour l'accompagnement de chaque sport.

> Projet social :

- > Recrutement : Diversifier les qualifications des personnels d'accompagnements : Educateur-Sportif, animateur...

> Projet architectural :

- > Créer des espaces dédiés aux activités sur les unités

> Projet stratégique :

- > Créer des passerelles en amont et en aval du foyer de vie (IME/EHPAD)
- > Favoriser l'intégration des résidents au sein des associations socioculturelles et sportives

Objectif opérationnel 5 : Faciliter les liens avec les familles

La réalisation d'une récente enquête de satisfaction auprès des familles a mis en lumière leur souhait de jouer un plus grand rôle et d'avoir une meilleure implication dans le suivi de leur parent. Comme nous l'avons abordé dans le chapitre 1 sur l'admission, nous souhaitons positionner les familles comme partenaires pour qu'elles trouvent leur place tout en respectant la posture adulte du résident et le respect des liens qu'il souhaite ou non maintenir.

Le partenariat, lorsqu'il sera souhaité par le résident, pourra prendre plusieurs formes.

Il pourra se limiter au moment de l'entrée, être élargi à la participation de la famille à l'élaboration du projet personnalisé ou s'exercer de manière plus informelle, voire festive.

La mise en place du partenariat avec les familles présupposera :

- > un travail préalable de déclinaisons des propositions de partenariat possible dans les différents axes : administratif, éducatif, soin ;
- > de déterminer dans le cadre du partenariat éducatif, les limites de la collaboration pour éviter les ingérences sur l'intimité (espace de vie, choix vestimentaires, pratique religieuse....) ;
- > d'informer les familles de ce nouveau mode de fonctionnement ;
- > d'intégrer la question du partenariat lors du recueil des attentes en vue du projet personnalisé et d'en prévoir une évaluation à chaque réactualisation.

Nous avons l'intention de :

Réaffirmer le principe d'une réunion annuelle des familles

Cette réunion a pour objectifs :

- > de rendre compte de l'activité de l'établissement et de son évolution ;
- > de permettre aux familles de faire connaissance et de prendre contact avec les protagonistes de la prise en charge de leur parent ;
- > de permettre aux familles de créer un lien entre elles ;
- > de permettre aux familles d'exprimer leurs ressentis et leurs questionnements.

Faciliter la rencontre avec les familles lors des départs et retours de week-end des résidents

Le moment de départ et de retour est un temps de rencontre chaleureux tout en gardant la bonne distance professionnelle afin de conserver respect et confidentialité pour l'usager.

Ce temps d'échange bref doit pouvoir être l'occasion de fixer un rendez-vous pour une discussion plus approfondie.

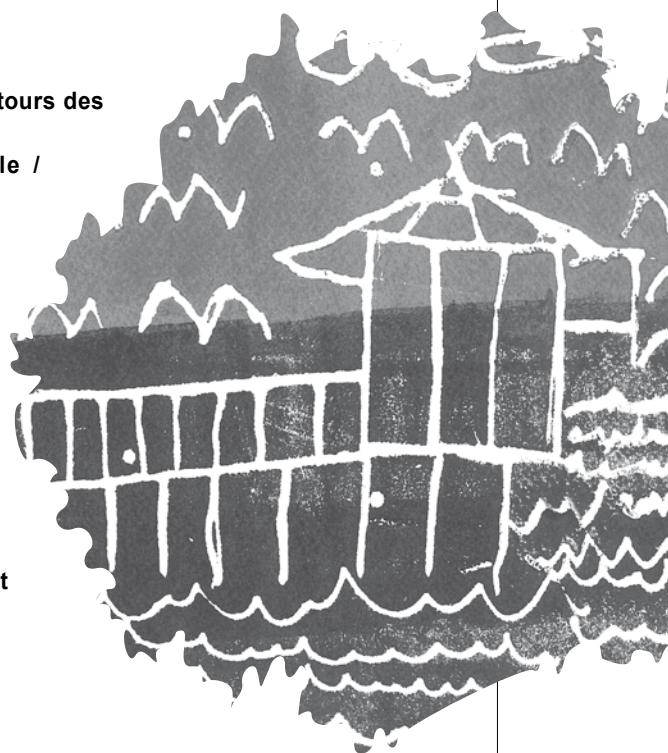
> Actions :

- > Permettre la disponibilité d'agents lors des départs et retours des résidents.
- > Mettre en place des rencontres individuelles famille / encadrement.

Proposer aux familles leur participation à des moments festifs au sein des lieux de vie

> Actions :

- > Chaque unité proposera annuellement aux familles et amis de participer activement à la préparation d'un moment festif.
- > Les lieux de vie programmeront leur festivité en décalage afin que les résidents qui n'ont pas de famille puissent inviter des amis habitant d'autres lieux de vie.



Participation au projet personnalisé

Au cours d'un entretien, un cadre et le référent du projet recueilleront le souhait du résident concernant la présence de sa famille non tutrice à la présentation de son Projet Personnalisé.

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs est de droit acteur de ce dispositif.

> Projet social :

- > Formation : Maintenir et développer la formation « Travail avec les familles »

> Projet architectural :

- > Créer des espaces dédiés aux relations familles, amis / résidents

6

POSTURES PROFESSIONNELLES

Nous développons ici l'ensemble des évolutions nécessaires pour la mise en place du projet d'établissement.

Ces évolutions portent sur :

- > une refonte du projet de management ;
- > l'adoption d'une posture professionnelle commune à tous les salariés ;

Une refonte du projet de management

État des lieux

L'évaluation interne a mis en évidence une relative autonomie des unités et des services qui provoque une « identité morcelée » du foyer de vie, une difficulté de positionnement de l'encadrement, des éducateurs, et un manque d'harmonisation des pratiques. À partir de ces observations, nous souhaitons aujourd'hui redéfinir nos pratiques de management pour offrir un élan commun à l'ensemble de l'établissement. Il ne s'agira pas dans nos différents objectifs opérationnels d'uniformiser mais bien d'harmoniser. Chaque profession et/ou équipe doit se sentir soutenue, guidée. Cet appui doit permettre à tous de se sentir autorisés à faire évoluer leurs propositions d'accompagnement.

La refonte du projet d'établissement repose sur des qualités requises essentielles, qui façonneront son identité future. Ces principes permettent à chacun des professionnels de se reconnaître et de mener efficacement son action en cohérence avec le projet. Ceux retenus pour le Foyer de Vie sont :

- > **La simplicité**
promouvoir le bon sens, entretenir au quotidien une convivialité, une authenticité dans les rapports humains ;
- > **L'ouverture**
se rendre disponible, être tolérant et favoriser la créativité ;
- > **Le souci de la personne**
se respecter mutuellement, être à l'écoute et garantir une proximité entre les professionnels ; assurer la sécurité physique et psychique.
- > **La confiance**
savoir déléguer, contribuer à l'esprit d'équipe tout en reconnaissant un droit à l'essai.

Définition de la fonction de « Cadre »

Au sein du foyer de vie « les Abris de Jade », les cadres ont une fonction :

- > **d'autorité** : ils représentent le cadre institutionnel, en assurent la permanence en guidant les équipes dans les choix d'accompagnement au sein des unités ou services afin de préserver la cohérence avec la législation, les valeurs et les orientations générales de l'établissement.
- > **de réassurance** : ils sont en proximité avec les équipes dont ils ont la responsabilité et aident à la prise de décision concertée.
- > **de ressource** : ils apportent une réflexion, une distance par rapport aux modes d'accompagnement proposés, mais aussi des éléments informatifs et des outils permettant aux professionnels d'évoluer dans leurs pratiques. Ils favorisent l'anticipation.
- > **d'animation des équipes** : ils favorisent l'échange et l'élaboration au sein des unités et services et en inter-unités. L'objet de ces échanges peut porter sur l'accompagnement des résidents (individuel ou collectif), sur le fonctionnement, sur des thématiques liées à la pratique professionnelle.

Objectifs opérationnels de la fonction Cadre

Favoriser l'identification de la fonction et la proximité aux professionnels, résidents et familles

- > Permettre aux cadres socio-éducatifs une identité adaptée à leur fonction et non aux fonctions administratives ;
- > Permettre une disponibilité et une facilité d'accès ;
- > Permettre l'échange des pratiques entre les cadres du fait de la proximité et de la spécificité géographique ;
- > Assurer un rôle de réassurance.

> Actions :

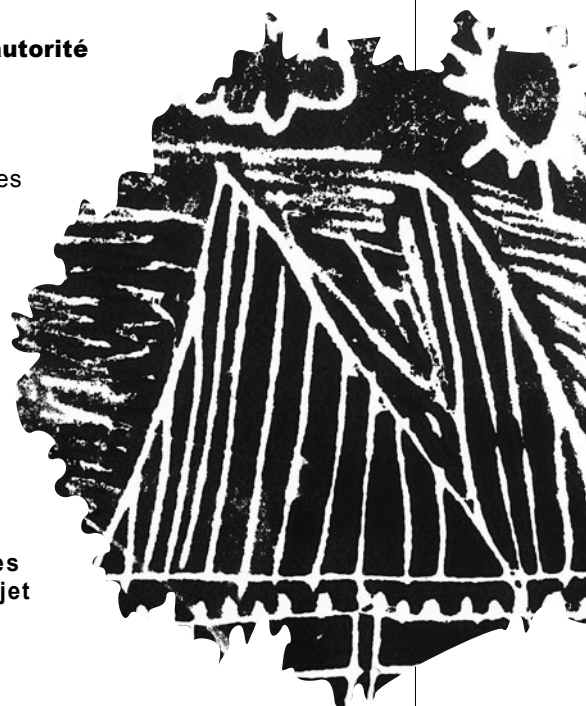
- > **Rechercher un ou des lieux spécifiques aux cadres socio-éducatifs**
- > **Revoir les temps de présence des cadres avec mise en place d'un planning**

Mettre en œuvre des actions et outils permettant la fonction d'autorité

- > Améliorer la permanence et la continuité du cadre institutionnel ;
- > Créer du lien entre les différents espaces de décisions ;
- > S'assurer de l'adéquation des pratiques en fonction des attentes légales et sociétales ;
- > Harmoniser les pratiques au sein du foyer.

> Actions :

- > **Maintien de la réunion de direction et de la réunion des cadres socio-éducatifs**
- > **Favoriser la cohérence des pratiques institutionnelles en assurant une harmonisation des pratiques d'encadrement des équipes et des outils utilisés**
- > **Soutien à l'exercice des fonctions afin que chacun se sente reconnu dans l'exercice de ses compétences professionnelles**
- > **Organiser, planifier, vérifier l'adéquation des pratiques professionnelles aux définitions des fonctions et au projet d'établissement**



Être une personne ressource permettant aux équipes d'être informées et de s'ouvrir à de nouvelles expériences et connaissances

- > Apporter aux équipes des espaces de réflexion sur les modes d'accompagnements ;
- > Informer les équipes sur l'environnement médico-social, les pratiques en foyer de vie, les méthodes d'accompagnement, outils...permettant de faire évoluer les pratiques ;
- > Favoriser l'anticipation.

> Actions :

- > **Favoriser la formation et la professionnalisation**
- > **Transmettre les savoirs et savoir faire : faire vivre les formations effectuées**
- > **Veille au regard des politiques sociales**

Animer les équipes ; impulser, soutenir les projets ; aller vers une connaissance des professionnels inter unités, inter services

- > Offrir à chaque unité un projet en cohérence avec le projet d'établissement ;
- > Animer et soutenir la pratique de projet personnalisé ;
- > Coordonner la fonction cadre socio-éducatif et celle d'éducateur ;
- > Coordonner les relations avec les partenaires (familles, tuteurs, institutions...).

> Actions :

- > **Animer l'élaboration des projets annuels d'unités**
- > **Animation des services transversaux communs**
- > **Soutien à la réflexion, à la prise de posture**
- > **Coordination avec les éducateurs, soutien et complémentarité des fonctions.**

L'adoption d'une posture professionnelle commune à tous les salariés

La posture professionnelle attendue au foyer de vie « Les Abris de Jade » est une posture qui priorise le sens sur les actes. La disponibilité, l'« être avec » et non « à côté » seront systématiquement recherchés.

Ainsi, comme il est indiqué dans le chapitre des valeurs concernant la primauté de la personne accueillie, la posture professionnelle est basée sur un rapport symétrique. La parole de la personne est légitime, entendue et l'avis ou le souhait du professionnel ne peut recouvrir celle du résident, à l'exclusion des situations de mise en danger et des situations inadaptées.

Pour aider les professionnels à maintenir cette posture, plusieurs outils institutionnels sont à leur disposition :

- > Les réunions d'équipe au sein de chaque lieu de vie ou service ;
- > Les réunions inter unités ;
- > Les séances d'analyse de la pratique professionnelle ;
- > Les réunions pluridisciplinaires ;
- > Les transmissions.

Il convient toutefois d'améliorer les outils tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif et d'offrir un cadre satisfaisant pour que le professionnel puisse exercer sa fonction :

- > Revoir le ratio annuel des effectifs par équipe à partir d'une évaluation annuelle des besoins du collectif ;
- > Réinterroger le rôle du référent ; passer du référent à la personne, au référent « du projet de la personne » ;
- > Permettre à chaque professionnel d'exercer sa compétence métier.

➤ **Projet social :**

- > Elaborer le plan de formation en fonction des compétences attendues
- > Promouvoir la mobilité interne régulière pour prévenir les risques psychosociaux
- > Réactualiser le document unique
- > Mettre en œuvre une politique d'accueil des nouveaux agents
- > Réaliser une gestion anticipative et préventive des ressources humaines (GPEC/ GPMC*)

➤ **Projet architectural :**

- > Créer des espaces de travail pour les Cadres Socio-Educatif au sein des unités de vie

7

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET

Le foyer de vie considère que le suivi et l'évaluation du projet d'établissement doivent s'inscrire dans le processus global de la Démarche Qualité. En effet, la Démarche Qualité permet de déterminer un cadre, d'assurer des actions pérennes afin de garantir l'aboutissement du projet.

Elle s'appuie sur la méthode de gestion de la qualité dite PDCA (Plan-Do-Check-Act), qui comporte 4 étapes :

- > 1. **Plan** : planifier la réalisation d'une action
- > 2. **Do** : construire, développer, réaliser
- > 3. **Check** : contrôler, vérifier
- > 4. **Act** (ou Adjust) : Agir, ajuster, réagir

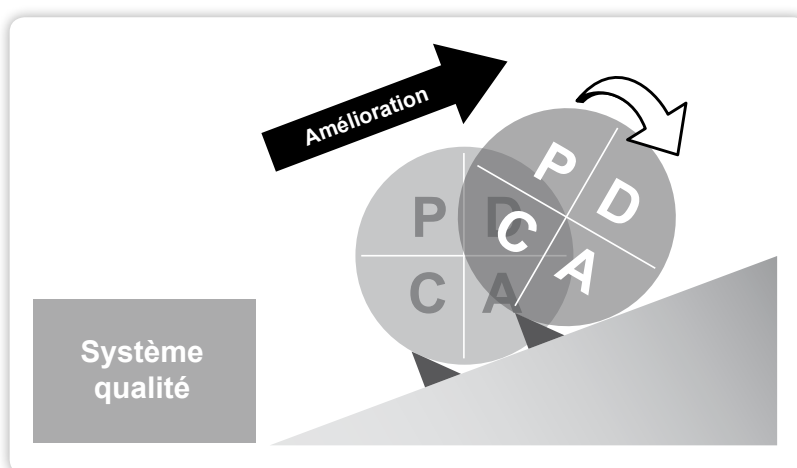


Illustration de la méthode PDCA (« Roue de Deming »)

Méthodologie

1) Plan :

Dès la validation du projet d'établissement, l'équipe de direction met en œuvre le plan d'actions en fonction d'un échéancier préalablement établi. Les fiches « action » sont présentées en réunion institutionnelle avec appel à candidatures pour la constitution de comités opérationnels si besoin est.

2) Do :

Des comités opérationnels sont créés sous la responsabilité d'un membre de l'équipe de direction et sont composés d'agents (sur la base du volontariat). Ils sont chargés de travailler à la mise en place des actions prévues par le projet d'établissement. Ils se réunissent régulièrement pendant la durée de réalisation de l'action retenue.

Un comité de suivi composé de l'équipe de direction est créé. Il se réunit 1 fois par trimestre. Chaque membre de ce comité présente l'avancement des comités opérationnels dont il a la responsabilité. Le comité de suivi valide les actions achevées, les communique dans le Bref Jade (journal interne de l'établissement) et le référent du comité de suivi est chargé de son application au sein de l'établissement. Une réunion institutionnelle annuelle fera le point sur les avancées des travaux des comités opérationnels.

3) Check :

L'étape d'évaluation consiste en la vérification de la mise en place des actions. Le contrôle des indicateurs permet d'effectuer cette vérification. Un suivi est présenté régulièrement aux différentes instances et partenaires, au même titre que le suivi des actions correctives de l'évaluation interne menée en avril 2012. Ce comité est garant de la démarche d'amélioration continue de la qualité sur l'établissement et instruit les travaux préparatoires aux prochaines échéances (Evaluation externe – janv. 2014 / Evaluation interne - mai 2019). Le bilan des actions réalisées est présenté annuellement au cours d'une réunion institutionnelle.

4) Act :

Suivant l'état des lieux et les recommandations générales, le comité de suivi relance le processus par la mise en place de fiches actions (retour Etape 1 du processus).



- LE FIL DE L'EAU

- LE RELAIS

avenue de Bodon
44250 Saint-Brévin-les-Pins

- LA BOISSIÈRE

70 avenue de Mindin
44250 Saint-Brévin-les-Pins

LES ABRIS DE JADE

Service administratif

57 avenue de Bodon
44250 Saint-Brévin-les-Pins
02 51 74 72 50

- LE BOCAGE

7 rue des Cardères
44320 Saint-Père-en-Retz

- LES ORMES

12 ter rue des Ormes
44320 Saint-Père-en-Retz

